

---

---

## **2004-5 Award-Winning Student Paper: The Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award for Ontario**

### **Lauréat du concours du meilleur texte d'étudiant pour 2004-5 : Prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin pour l'Ontario**

**T**he Canadian Tax Foundation is pleased to announce that Francis Favre is the winner of the 2004-5 Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin award for Ontario for the best student paper submitted on matters affecting the Canadian tax system. Mr. Favre wrote "Designing an Elective Entity Classification System for Canada" as a student in the University of Waterloo's Master of Taxation (MTax) program, from which he graduated in 2005. The paper was also awarded the University of Waterloo's Donald and Geraldine Beam Award for best research paper. Mr. Favre received the Canadian Tax Foundation Scholar Award for 2005 in recognition of his achieving the highest academic standing in his MTax class. He is a 2003 graduate in both accounting and finance of the University of British Columbia's Bachelor of Commerce program. Mr. Favre is currently a tax specialist, International Corporate Tax Services, at KPMG LLP in Toronto.

Each year, the Foundation will award up to four regional student-paper prizes. Depending on the merit of papers received, one prize may be awarded for each of four regions of the country: Atlantic Canada (the Canadian Tax Foundation-McInnes Cooper Award), Quebec (the Canadian Tax Foundation-Jean Potvin Award), Ontario (the Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award), and western Canada (the Canadian Tax Foundation-Bert Wolfe Nitikman Foundation Award). Papers must be written as a requirement of a tax-related course, including directed research courses, and can address any aspect of the Canadian tax system, including comparative analyses, tax policy, tax compliance, tax planning, tax system design, etc. Papers may be written in either English or French and must be recommended for award consideration by the professor or instructor of the course.

Papers will be reviewed by three independent reviewers, and abstracts (of 400 words or less) of the best papers chosen will be published in the *Canadian Tax Journal*. Authors of winning papers will also receive a cash prize from the firms or institutions sponsoring the Atlantic Canada, Quebec, Ontario, and western Canada awards and a complimentary one-year membership in the Foundation, entitling them to receive complimentary copies of many of the currently issued Foundation

publications, including the *Canadian Tax Journal*, *Canadian Tax Highlights*, *Tax for the Owner-Manager*, and the annual tax conference report, along with a complimentary copy of the current release of TaxFind, the Foundation's electronic research CD-ROM. As members of the Foundation, winners can also take advantage of generous discounts on other publications as well as discounted registration fees for Foundation conferences and courses.

Submissions to the student-paper competition should be addressed to the Canadian Tax Foundation, Student-Paper Competition, Attention Maria Mavroyannis, Director, Professional Development, 595 Bay Street, Suite 1200, Toronto, Ontario M5G 2N5. Entries must be accompanied by a letter of recommendation from the professor or instructor of the tax course for which the paper was written and complete details of the student's name, address, phone number, and, if available, fax number and e-mail address. The submission deadline for the 2005-6 academic year is June 30, 2006.

Following is an abstract of Francis Favre's paper, "Designing an Elective Entity Classification System for Canada":

#### **ABSTRACT**

The current Canadian system for taxing business entities is governed by the private law classification of these entities. However, since differences in private law treatment often do not reflect the economic substance of the entity or arrangement, this paper argues that a better approach would be for Canada to adopt an elective entity classification system that would allow eligible entities to elect to be taxed as either a partnership or a corporation for federal (and possibly provincial) tax purposes. Elective entity classification would provide for some mechanism of loss sharing or consolidation within corporate groups and would also permit the owners of start-up businesses to personally use the losses of the business while at the same time enjoying the liability protection of the corporate form.

The first half of the paper provides the background, including: a historical overview of actual and proposed Canadian rules providing for conduit treatment of corporations, consolidation, or loss sharing; a review of the two elective classification systems provided under US tax law, the "check-the-box" rules and the S Corporation rules; and a policy discussion of the merits of elective entity classification relative to alternative systems such as public versus private corporation distinction. The second half of the paper discusses technical aspects of designing a workable elective entity classification system. Particular attention is paid to the implications of elective entity classification for the foreign affiliate rules. Potential provincial tax concerns and possible solutions thereto are also considered.

L'Association canadienne d'études fiscales est heureuse d'annoncer que le lauréat 2004-05 du Prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin pour l'Ontario, récompensant le meilleur texte d'étudiant portant sur un sujet touchant la fiscalité canadienne est M. Francis Favre. M. Favre a rédigé « Designing an Elective Entity Classification System for Canada » alors qu'il était étudiant au programme de Maîtrise en fiscalité (M. Tax) de l'Université de Waterloo, dont il a été diplômé en 2005. M. Favre est également récipiendaire pour 2005 du prix de L'Association canadienne d'études fiscales, accordé à l'étudiant qui a obtenu la plus haute note totale de sa promotion à la Maîtrise en fiscalité, ainsi que du prix Donald et Geraldine Beam. Diplômé en 2003 à la fois en comptabilité et en finance au Baccalauréat en Commerce de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Favre est actuellement spécialiste au Service de fiscalité internationale des entreprises du cabinet KPMG s.r.l. à Toronto.

Chaque année l'Association offrira jusqu'à quatre prix régionaux pour les meilleurs textes d'étudiants. Selon le mérite des textes reçus, un prix pourra être attribué pour chacune des grandes régions du Canada, soit les provinces de l'Atlantique (prix ACÉF-McInnes Cooper), le Québec (prix ACÉF-Jean Potvin), l'Ontario (prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin) et l'Ouest du Canada (prix ACÉF-Fondation Bert Wolfe Nitikman). Les textes doivent avoir été rédigés dans le cadre d'un cours relié à la fiscalité, y compris un cours de recherche dirigée, et peuvent traiter de n'importe quel aspect de la fiscalité canadienne, y compris l'analyse comparée, les politiques fiscales, l'observation, la planification fiscale, le design du système fiscal, etc. Les textes pourront être rédigés en français ou en anglais et devront être accompagnés de la recommandation du professeur ou du responsable du cours dans le cadre duquel le texte a été écrit.

Les textes seront soumis à un comité de trois réviseurs indépendants et un résumé de 400 mots ou moins des meilleurs seront publiés dans la *Revue fiscale canadienne*. En plus du prix en argent offert par le cabinet parrain du concours dans chaque région, les lauréats recevront un abonnement d'un an à l'Association, qui leur permettra de recevoir gratuitement plusieurs des publications de l'ACÉF, comme la *Revue fiscale canadienne*, *Faits saillants en fiscalité canadienne*, *Tax for the Owner-Manager*, le Rapport de la conférence annuelle, ainsi que la plus récente version de TaxFind, le CD-ROM de recherche de l'ACÉF. À titre de membres, ils auront aussi droit à des rabais sur le prix des autres publications de l'Association, ainsi que de l'inscription aux conférences et aux cours offerts par l'Association.

On devra soumettre toute la documentation relative au concours du meilleur texte d'étudiant à l'adresse suivante : Association canadienne d'études fiscales, Concours des textes d'étudiants s/d Maria Mavroyannis, directrice, développement professionnel, 595, rue Bay, Bureau 1200, Toronto, Ontario M5G 2N5. En plus de la recommandation du professeur ou du responsable du cours dans le cadre duquel le texte a été rédigé, on est prié de transmettre toutes les coordonnées de l'étudiant(e) : nom, adresse, numéro de téléphone et, si disponibles, numéro de télécopieur et adresse électronique. La date limite pour la soumission de textes rédigés au cours de l'année universitaire 2005-6 est le 30 juin 2006.

Vous trouverez ci-après un précis du texte de Francis Favre, « Designing an Elective Entity Classification System for Canada » :

### PRÉCIS

Au Canada, le régime d'imposition des entités commerciales est régi par leur classification selon le droit privé. Cependant, il est fréquent que des différences dans le traitement qui leur est réservé en droit privé ne reflètent pas la réalité économique de l'entité ou de l'arrangement. Dans ce texte, l'auteur soutient qu'une meilleure approche pour le Canada consisterait à opter pour un système de classification qui permettrait à l'entité de choisir d'être imposée soit comme société de personnes, soit comme société par actions aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral (et peut-être provincial). Cette classification prévoirait un mécanisme de consolidation ou de partage des pertes au sein des groupes de sociétés et permettrait aussi aux propriétaires d'entreprise en démarrage d'utiliser les pertes de l'entreprise tout en bénéficiant de la protection qu'offre la société au chapitre de la responsabilité.

La première moitié du texte contient des renseignements généraux, incluant : un aperçu historique des règles canadiennes actuelles et proposées du traitement des sociétés à titre d'intermédiaire (« *conduit* »), la consolidation ou le partage des pertes, un examen de deux systèmes de classification fondée sur un choix en vertu de la loi fiscale américaine, à savoir les règles dites « *check-the-box* » et celles des « *S corporations* », et une discussion du bien fondé de la classification par choix dans le contexte d'autres systèmes comme la distinction entre société publique (ouverte) et privée (fermée). La deuxième moitié du texte porte sur les aspects techniques de la conception d'un système pratique de classification d'entités fondée sur un choix. L'incidence de cette classification sur les règles régissant les sociétés étrangères affiliées sera analysée. L'auteur traite également des problèmes fiscaux provinciaux et de leurs solutions possibles.